

Réunion du 05/12/2022

## COMPTE RENDU SOMMAIRE

---

Présents : BARBAULT S. CHAUVEAU M. GIRARDEAU B. LANDREAU T. CHIRON M. GOURDON L. GODET V. CLERGEAU S. AUDOUIT M. TESSIER L. BERNIER T. GEAIS J. BROSSEAU H.

Excusée : FARDEAU-FUZEAU M. LEROUX J. LANDREAU T.

### DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Madame le Maire fait part de la décision de M. Bruno GIRARDEAU de démissionner de ses fonctions de conseiller municipal, décision qui a été transmise au représentant de l'État

### PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire fait part au conseil du départ en retraite au 31 décembre 2022 de Mme Véronique AUDOUIT. Elle propose la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial et d'un emploi territorial d'animation (non titulaire, et la création d'un adjoint territorial d'animation (permanent à temps non complet). Le Conseil valide cette proposition.

Madame Maria DE ALMEIDA RODRIGUES sera nommée stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 dans le grade d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (8/35èmes) pour une durée d'un an. D'autre part, il est proposé à Mme Assinati HIMIDI

### BATIMENTS

### PROJET RESTAURANT SCOLAIRE / SALLE DES FETES

Déclaration d'infructuosité de la procédure de passation du marché de travaux des lots N°1, 3, 6 et 13 pour la restructuration de la salle des fêtes et construction d'un nouveau restaurant scolaire.

### VOIRIE

### AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS

Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale 2019-2023

### LOCATION SALLES TARIFS 2023

Les tarifs appliqués en 2023.

#### *Salle des fêtes*

|                                                   |       |
|---------------------------------------------------|-------|
| • Repas ou soirée familial – location 1 jour      | 180 € |
| • Repas ou soirée familial – location sur 2 jours | 258 € |
| • Vin d'honneur                                   | 100 € |
| • Réunion                                         | 50 €  |
| • Réunion familiale après sépulture               | 50 €  |
| • Ventes commerciales :                           |       |
| - commerces extérieurs                            | 150 € |
| - commerces locaux                                | 100 € |

## DIVERS

Approbation de la convention d'occupation domaniale pour hébergement de « passerelles de télérelève », antenne de télérelève qui sera installée sur le toit de la salle de sports. La société BIRDZ versera annuellement une indemnité de 150 euros.

Location terrain Route d'Yzernay (vente d'herbe) est fixé à 45 euros

Désignation des délégués au SIÉML, en qualité de titulaire M. Michel CHIRON et en qualité de suppléant M. Michel CHAUVÉAU.

Indemnité de gardiennage de l'église, le conseil accorde une indemnité d'un montant de 220 euros en 2022 à chacun des gardiens

Prochaines réunions en 2023 : 9 janvier – 13 février – 13 mars – 11 avril